

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC36

présenté par
M. Le Roch, rapporteur

ARTICLE 26

A l'alinéa 15, après les mots :

"aux métiers de l'agriculture,"

insérer les mots :

" de l'alimentation, ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'ajouter la mention des métiers "*de l'alimentation*" aux secteurs auxquels prépare l'enseignement et la formation professionnelle liés à l'agriculture, à la forêt et à la nature.

Il s'agit de consacrer ainsi un état de fait, à savoir que les établissements d'enseignement technique ou supérieur dispensent d'ores et déjà des formations dans le domaine de l'alimentation. En outre, cet amendement permettra de souligner la complémentarité des différents métiers et le fait que, grâce au dispositif d'enseignement, l'agriculture et l'alimentation, qui constituent "l'amont" et "l'aval" des systèmes de production, pourront être réorientées pour concilier la performance économique, sociale, écologique et sanitaire.